

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Compte de gestion 2020	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L4311-1, L4312-8 et L1612-12
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 29 mars 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

ENTENDU Jean GOYCHMAN, Lucie ETONNO, Frédéric BEATSE, Franck NICOLON, Aykel GARBAA, Franck LOUVRIER, Christophe CLERGEAU, Didier REVEAU, Bruno RETAILLEAU, Pascal GANNAT, Laurent GERAULT, Paul JEANNETEAU, Philippe HENRY, Laurent DEJOIE

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE

le compte de gestion de l'exercice 2020 présenté par le Payeur régional.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs